Agrément Préfectoral Grenoble N° R 25 038 0001.0 Arrêté 38-2025-07-23-0000 Stage Permis à Point Isère SAS

BULLETIN D'INSCRIPTION (ed260113F)

STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE « PERMIS A POINTS »

Je soussigné(e), ☐Madame ☐Mademoiselle ☐Monsieur - Date du stage

NOM DE NAISSANCE* : _____ NOM D'EPOUSE* : _____

PRENOMS* : _____

DATE DE NAISSANCE* : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____

ADRESSE DU DOMICILE* : _____

CODE POSTAL* : _____ VILLE* : _____

TEL DOMICILE* : __/__/__/__/__ TEL PORTABLE*: __/__/__/__/__

E-MAIL* : _____ PROFESSION* : _____

N° DU PERMIS DE CONDUIRE* : _____ DELIVRE LE* : / /

PAR LA PREFECTURE DE * : _____ (* à renseigner obligatoirement)

– TARIFS 2025 2026 (en € TTC) – PARKING PRiVE GRATUIT

☐ **269€** ☐ **250€** Avec remise de 19€ ☐ **239€** remise de 30€ par le Partenaire : _____

☐ **269€** Avec Formule Sympathisant ACD à 19€ incluse ☐ **199€** Adhérent ACD 2025 (+ d'1 mois) N° _____

Mode de paiement : ☐ Espèces ☐ Chèque (à l'ordre de Auto Point Plus) ☐ CB ☐ Virement (RiB en PJ)

☐ Par internet : www.autopointplus.fr Paiement en 3 x sans frais possible en ligne et par CB - iBAN ci dessous

Le règlement est à joindre à l'inscription pour qu'elle soit prise en compte (CHQ, CB, ESPECES au siège)

! Le règlement doit etre crédité avant l'entrée dans la salle. L'encaissement n'implique pas les 4 points du stage.

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de vérifier, en vous rendant personnellement dans toute Préfecture ou Sous-préfecture ou site internet gouvernemental, quel est votre solde de points.

Je suis informé(e) de la nécessité, pour pouvoir récupérer des points à la suite du stage, de :

- Ne pas avoir suivi de stage de récupération de points depuis au moins 12 mois.
- Disposer au minimum d'un point sur mon permis de conduire à la date du stage.
- Avoir effectivement perdu des points à la date du stage.

Je m'engage à suivre le stage dans son intégralité, sachant que l'attestation délivrée en fin de stage, dont l'original sera transmis aux autorités administratives, me permettra de récupérer 4 points et ce dans la limite prévue par la législation en vigueur. (12, sauf permis probatoire). A respecter le règlement intérieur du site qui héberge.

Horaires : convocation 1er Jour à 8h15, Fin à 16h30. ! En cas de retard pendant le stage, nous serions contraints de vous refuser l'accès au stage (Dispositions réglementaires : L'absence complète ou partielle d'un stagiaire entraine la non validation de la formation). Le respect des horaires est impératif pour la validation du stage. Le téléphone n'est pas admis pendant le stage. Pause de 12 à 13H.

En cas de **désistement** le jour du stage pour motif grave avec attestation, Auto Point Plus proposera de reporter le stage dans la limite d'un an à compter de la date initiale. (Aucun remboursement même partiel ne sera effectué).

Nous pouvons être contraints **d'annuler ou de reporter** le stage si le nombre de stagiaires réglementairement prévu par les textes n'est pas réuni (6 minimum). Dans ce cas, vous aurez la possibilité de reporter gratuitement votre stage dans la limite d'un an à compter de la date initiale ou de demander son remboursement (Si vous choisissez le report du stage aucun remboursement ne sera effectué). (20 MAXI par stage). Vous recevrez un SMS ou mail de confirmation.

Fait à _____, Le ___ /___ /202. Signature :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

! IMPORTANT JOINDRE A CE BULLETIN D'INSCRIPTION : (! Les envois par mail doivent etre au format prescrit .jpeg)

1. ✓ **La photocopie** Recto Verso **du permis de conduire et carte d'identité (ou passeport ou carte de séjour)**
2. ✓ **La photocopie du dernier document de notification de perte de points reçue du Ministère de l'intérieur, « 48N » dans le cas du permis probatoire**
3. ✓ **L'attestation sur l'honneur de perte de points**
4. ✓ **L'attestation du règlement intérieur**
5. ✓ **Votre règlement (iBAN ci-dessous ou par CB ou sur site internet www.autopointplus.fr)**

Adresse Siège, Bureaux Courrier et Livraisons : SAS Stage Permis à Point Isère (P.a.P.i.) ++ Auto Point Plus ++
Cowork la Pousse Locale – (Batiment Le Noé, Hall 1, 2e étage) - 4 rue de l'industrie - 38760 Varces - Tel direct (SDA) : 04.12.05.08.14
contact@autopointplus.fr www.autopointplus.fr - *N° d'agrément: R 25 038 0001.0 - Siret: 943 423 343 00012 RCS Grenoble 38*
TVA Intracom: FR 64 943 423 343 - APE: 85.59 B - NAF: 8553Z - Capital : 5000€ - Date de création de la SAS : 29/04/2025
Banque: Credit Mutuel Vif 38450 – Stage Permis à Points Isère P.a.P.i. *iBAN: FR76 1027 8089 5200 0206 8970 263 BiC: CMCIFR2A*